

CAHIER DES CHARGES POUR L'ADHESION D'UN TERRITOIRE FORESTIER AU RÉSEAU MICOSYLVA DE FORÊTS MYCOLOGIQUES (*MICOSYLVA FOREST NETWORK*).

Soria, 25 février 2014

1.- Destination et objectif de ce document

Ce document est destiné aux acteurs du développement des territoires (propriétaires, gestionnaires, organismes de développement et instances décisionnelles) intéressés à rejoindre le réseau de forêts mycologiques Micosylva.

Les objectifs de ce document sont :

1. de préciser le concept de forêt mycologique intégrée au réseau Micosylva (www.micosylva.com), réseau issu du projet européen de coopération territoriale INTERREG IVB SUDOE SOE3/P2/E533 « La mycosylviculture et la valorisation des champignons sauvages comestibles comme facteurs de durabilité et de multifonctionnalité forestière»
2. d'expliquer les conditions et la démarche qui permettent à un territoire de proposer sa participation au réseau de forêts mycologiques, d'obtenir le label correspondant et de bénéficier ainsi de la capitalisation d'expériences internationales et du soutien scientifique et technique d'un Comité Scientifique également international.
3. d'expliquer la démarche concrète d'adhésion.
4. de préciser les critères d'évaluation
5. d'expliquer les indicateurs qui permettent de donner un cadre à la fois pour mener un projet de territoire et pour suivre ses résultats. Ces indicateurs généraux sont définis de telle façon qu'ils respectent les caractéristiques originales des différents territoires et de leurs projets.
6. d'expliquer les liens existant entre ce concept de forêt mycologique et celui de ville mycologique et celui d'Institut Mycologique Européen.
7. d'expliquer les moyens envisagés pour favoriser le fonctionnement du réseau : moyens de gouvernances internationales et de projets représentés par l' Institut Mycologique Européen d'une part et par les cadres généraux de coopérations européennes.

2.- Le concept de «forêts mycologiques»

Le réseau de forêts mycologiques a pour objet de soutenir les territoires qui s'engagent dans deux modes complémentaires de valorisation des champignons des espaces forestiers :

a) l'amélioration de la gestion forestière grâce à la prise en compte des fonctions écologiques des communautés de champignons.

Le fonctionnement des écosystèmes forestiers repose pour une part très importante sur le fonctionnement des champignons mycorhiziens associés aux systèmes racinaires des arbres. Ces champignons assurent l'essentiel de l'alimentation en eau des arbres, ainsi que de la nutrition minérale et azotée. Ils assurent également des fonctions de protection des systèmes racinaires, contre les effets des stress hydriques et contre les organismes pathogènes. Les champignons saprotrophiques sont d'autre part essentiels pour recycler la matière organique, participant ainsi indirectement à la nutrition des arbres et directement à la constitution et préservation des sols forestiers. D'une manière générale, les champignons devraient être pris en compte pour améliorer la croissance et résilience des peuplements d'arbres. Les connaissances disponibles permettent de mieux favoriser ce rôle des champignons, en développant des modes de mycosylviculture.

b) l'utilisation de la ressource en champignons sylvestres comestibles pour dynamiser des projets innovants de développement global des territoires. Les innovations concernent des aspects essentiels d'un projet de territoire :

La gouvernance. La gestion simultanée des deux ressources bois et champignons impose une réflexion partagée sur les objectifs et les modes de gestion. L'organisation de l'usage de cueillette (qui vise à un partage organisé et équitable de la ressource mais également à une connaissance de la ressource et à sa traçabilité) impose un travail collectif sur la gouvernance du territoire et de ses usages.

Le développement économique. Le mycotourisme est une démarche touristique très complète qui associe des aspects de découverte ludique, scientifique et culturelle de la nature et des aspects gastronomiques. Les champignons comestibles offrent un potentiel d'innovation dans les domaines de la nutrition, la gastronomie et l'activité agroalimentaire. De nouvelles recettes associant notamment champignons et autres produits de terroir sont innovantes, de même que de nouveaux modes de qualification des territoires à travers la valorisation symbolique de produits reliés à la forêt, à la nature sauvage et aux savoirs traditionnels locaux.

La création d'emplois. Une valorisation mieux organisée et plus complète de la diversité de la ressource permet la création de nouveaux emplois saisonniers de cueilleurs, des compléments d'activité pour des actifs de l'agriculture, de la forêt, du tourisme (ex : accompagnateurs montagne) . Les valorisations alimentaires décrites au point précédent génèrent également des emplois.

Le développement socioculturel. Les pratiques de cueillette constituent un élément important des cultures rurales, car elles expriment une relation très riche à la nature et à un territoire et qu'elles favorisent les liens transgénérationnels. Dans une conception généreuse du mycotourisme, le partage des savoirs liés à la cueillette et à la valorisation alimentaire favorisent également les liens entre ruraux et urbains.

Le développement global des territoires. Une utilisation locale de la ressource en champignons comestibles valorise le rôle de la forêt dans le développement local. Le mycotourisme et la valorisation de la fonction alimentaire de la forêt favorise les synergies entre agriculture, forêt, artisanat (activités agroalimentaires), éducation, culture et tourisme. Le mycotourisme peut favoriser des démarches concertées de développement entre espaces ruraux et espaces urbains.

La finalité principale d'une forêt Mycologique est ainsi d'engager sur un territoire un processus d'amélioration continue de la mycosylviculture (gestion forestière intégrant des critères mycologiques) et de modes de valorisation socio-économiques intégrant la ressource que représentent les champignons. En ce sens la forêt mycologique aura une fonction de «laboratoire territorial relais» pour élaborer et diffuser des expériences innovantes aux échelles locale, régionale et internationale.

La forêt mycologique participe au réseau «*Micosylva Forest Network*» qui est une plateforme de collaboration internationale, née dans le contexte du Programme de Coopération Territoriale Européenne Interreg IVB SUDOE, avec l'objectif de regrouper les entités et agents intéressés par des axes de développement de territoires ruraux et forestiers intégrant les nouvelles opportunités fournies par la ressource mycologique. C'est ainsi une initiative en cohérence avec le Règlement de Développement Rural de L'Union Européenne pour le période 2014-2020 et plus spécifiquement avec la mesure 36 de soutien au développement d'instruments de coopération pour l'innovation en agriculture.

L'objectif premier de ce réseau est la possibilité que l'Europe devienne leader dans l'innovation et l'excellence en terme de gestion intégrant la ressource mycologique, à des fins de développement économique et de préservation des écosystèmes, en particulier dans un contexte de nécessaires adaptations des forêts au changement climatique.

3.- Conditions d'adhésion et de participation.

3.1- Gouvernance et engagement dans un projet pérenne:

Une forêt Mycologique (Parque Micológico en Espagnol) intégrée au réseau "*Micosylva Forest Network*" est une forêt ou un groupement de forêts représentatifs d'un massif forestier plus vaste, montrant un potentiel mycologique et obéissant à certaines conditions de gestion communes. Cette forêt Mycologique devra être représentée par une instance décisionnelle bien identifiée qui garantira d'une manière générale l'engagement pérenne dans un processus d'amélioration de la gestion forestière intégrant la ressource mycologique et dans un processus de développement territorial intégrant la valorisation des champignons sauvages. Elle garantira également l'application des critères d'adhésion et de suivi des actions à travers des indicateurs définis dans le cahier des charges. Les indicateurs seront

renseignés chaque année. Ces critères sont généraux et ne peuvent compromettre les caractéristiques originales du territoire, de ses usages et de ses projets.

Chaque forêt mycologique organisera ses actions en identifiant et en engageant les ressources humaines clés dans le territoire (propriétaires, gestionnaires, organismes de développement, organismes de recherche et instances décisionnelles). Le réseau www.micosylva.com dynamisera et donnera l'appui méthodologique nécessaire pour la phase de lancement du projet «forêt mycologique» mais les acteurs du territoire devront dès cette première phase s'organiser autour d'un Groupe de Travail coordonné par un animateur du territoire responsable du développement de la forêt. Le réseau www.micosylva.com assurera ainsi un appui méthodologique pour l'évaluation continue des actions menées.

Le groupe de travail de la forêt mycologique (GTFM) sera l'organe responsable de la capitalisation des données, du suivi des indicateurs ainsi que de l'intégration des critères mycosylvicoles dans la gestion forestière. Une fois par an, le GTFM enverra les indicateurs au comité scientifique Micosylva qui donnera son avis sur la démarche de la forêt Mycologique et sur le respect de la démarche de progrès. L'animateur du territoire responsable du développement de la forêt Mycologique maintiendra un contact continu avec le comité scientifique Micosylva pour le développement des actions prévues.

3.2- Financement des actions la Forêt Mycologique

Le financement des actions visant à l'amélioration de la gestion mycosylvicole et au développement de la filière mycologique supposera un accord entre l'entité propriétaire et le gestionnaire de la forêt. L'appui financier des organismes de développement et instances décisionnelles du territoire sera conditionné par cet accord initial. Le projet Interreg Micosylva permettra le financement des actions principales, durant l'année 2014, dans un nombre limité de territoires dans chaque région participante. La présente définition des critères, servira ainsi à la sélection des territoires candidats.

Il est très important de garantir et de pérenniser le fonctionnement de ces forêts mycologiques au-delà de 2014, en signant un engagement entre propriétaire, gestionnaire et comité scientifique Micosylva pour cette pérennisation. A partir de la fin 2014, la création et le développement de nouvelles forêts mycologiques seront financés selon des modalités définies par les propriétaires, les gestionnaires, les organismes de développement, les instances décisionnelles locales ou régionales mais également à travers des financements correspondant aux programmes européens ou nationaux de R+D, mobilisés à travers le réseau www.micosylva.com

3.3- Représentativité de la forêt et rôle de laboratoire territorial :

La forêt mycologique sera au service de l'ensemble du massif dont elle est représentative et sera au service du développement des territoires environnants. Cette forêt bénéficiera prioritairement des moyens techniques, scientifiques, humains et financiers pour développer des actions pilotes mais celles-ci bénéficieront aux territoires environnants. La fonction de «laboratoire» de ce réseau de territoire trouvera un champ d'application dans le cadre des appels à projet de nouveaux programmes de coopération territorial (Horizon 2014-2020).

3.4- Engagement vers une gestion multifonctionnelle

Une forêt mycologique doit également fonctionner comme laboratoire d'expériences conduisant à une recherche de synergie entre les critères de gestion mycosylvicole et les critères de gestion des autres ressources forestières. Les propriétaires et gestionnaires de la forêt doivent s'engager dans ce sens, être convaincus et montrer une attitude ouverte vers l'innovation et la gestion multifonctionnelle des espaces forestiers. A l'occasion de la révision du plan de gestion forestier, le nouveau plan de gestion de la forêt devra intégrer les critères de gestion établis en concertation entre les propriétaires, les gestionnaires et le comité scientifique Micosylva. La forêt micosylva devra également servir à définir le cadre base d'une gestion nécessaire à la planification de la ressource mycologique dans d'autres forêts de son « territoire d'influence» .

3.5- Recherche, formation et promotion

La forêt Mycologique doit être un centre de promotion du mycotourisme dans l'ensemble du territoire d'influence, le mycotourisme comprenant les aspects de développement agro-alimentaire alimentaire et les aspects touristiques. Les données sur le mycotourisme seront capitalisées à travers le viseur européen www.micodata.eu et www.micosylva.com La forêt mycologique doit également être un centre de ressources pour la formation sur la ressource mycologique ainsi que pour la sensibilisation et l'information du public en général. La promotion internationale des forêts mycologiques sur le plan scientifique leur permettra d'être considérées comme des sites préférentiels pour développer des projets de recherche portant sur le développement de la filière mycologique, l'amélioration de la gestion forestière dans le sens de la multifonctionnalité, de la durabilité et de l'adaptation aux défis du changement climatique. La richesse des actions menées au sein du réseau de forêts mycologiques sera capitalisée en répondant aux nouveaux appels à projets nationaux et européens en matière de projets R+D.

3.6 - Identité visuelle commune

Toutes les forêts mycologiques doivent respecter une cadre d'identité visuel corporative commun pour la *MicosylvaForest Network* . Le logo général, concédé à la forêt par le comité scientifique Micosylva sera le suivant. LOGO



Comme point commun de référence promotionnel, toutes les forêts micosylva s'engagent à être visualisées sur site à travers le symbole visuel consistant en un champignon sylvestre de 1,70 m de hauteur, avec le nom de la forêt mycologique et les logos adéquats. SYMBOLE VISUEL



4.-Démarche d'adhésion et évaluation

4.1.-Phase 1: présentation de la candidature

L'adhésion initiale repose sur l'élaboration par le territoire candidat d'un document synthétique de présentation de la candidature.

Document de 10 à 20 pages (y compris les illustrations). Le groupe de travail de la forêt mycologique (GTFM) candidat sera le responsable de la rédaction de la candidature avec l'accord de propriétaires et gestionnaires compétentes. (+ une version synthétique du document sous forme de diaporama ppt)

a) *Une première partie décrit le contexte territorial qui justifie la candidature:*

- Contextes forestier et mycologique : propriété forestière, peuplements, espèces fréquemment récoltées, activités du territoire, interactions entre les espaces (espaces

forestiers/agricoles/milieus naturels/habitats – infrastructures) et entre les activités : forêt/agriculture/tourisme/Artisanat/industrie/fonction résidentielle.)

- Représentativité du massif forestier proposé comme forêt mycologique par rapport aux forêts régionales.
- Relations entre la forêt mycologique elle-même et sa « zone d'influence » (espaces ruraux proches, villes proches ou plus lointaine, relations intéressantes dans le cadre d'un jumelage avec un territoire plus lointain,...
- des cartes de la forêt, de ses limites et de sa situation dans sa zone d'influence.

b) *Une deuxième partie analyse les potentialités du territoire :*

- Cette analyse peut prendre pour cadre une analyse SWOT (Strengths - Weaknesses - Opportunities – Threats ; en français FFOM - Forces - Faiblesses - Opportunités – Menaces). Ces potentialités sont analysées en lien avec les différents aspects de valorisation de la ressource mycologique.

c) *Une troisième partie décrit le projet :*

- Finalités, objectifs stratégiques et opérationnels, en lien avec les analyses précédentes.
- Actions prévues et moyens.
- étapes prévues.

d) *Une quatrième partie explique le mode de gouvernance, du territoire et du projet.* Elle explique la composition et le mode de fonctionnement du groupe de travail local et régional qui conduira le projet.

e) *Une dernière partie explique les moyens de pérennisation du projet, indépendamment des moyens attendus à travers les futurs projets de coopération interreg.*

4.2.- Phase 2 : Comité d'experts régionaux et internationaux, évaluation sur document.

A la suite d'une première analyse du document et de ses caractéristiques, un Comité d'experts internationaux (désignés par l'Institut Mycologique Européen) propose au territoire candidat un ensemble d'experts régionaux (de la Région du territoire concerné) et de quelques experts internationaux qui pourront évaluer avec profit la proposition écrite du candidat. L'évaluation sur document permettra d'une part de donner dès cette étape un avis sur un ensemble de critères de diagnostic. Cette évaluation permettra d'autre part de définir des aspects importants à évaluer à travers une visite dans le territoire. Le comité d'expert demande au territoire d'organiser une visite centrée sur ces aspects précis.

Spécialités des experts régionaux et internationaux : mycologie (écologie, diversité), pédologie (+ relations pédologie/climatologie /mycologie), mycosylviculture, alimentation-nutrition, gastronomie mycologique, agroalimentaire, mycotourisme, économie-environnement, économie-champignons, commercialisation-filières agroalimentaires-circuits courts, marketing-communication.

4.3.- Phase 3 : visite, évaluation collective et décision finale.

L'étude sur site étant ciblée sur quelques points précis est envisagée sur une seule journée. La matinée (jusqu'à 15 h) est prévue pour une analyse d'éléments propres à la forêt elle-même et d'éléments propres à la « zone d'influence » de la forêt. Le repas réunit les acteurs locaux et les membres du comité. L'après-midi est consacrée à une évaluation collective puis à la décision finale. En Fin de journée, un point-presse permet de médiatiser le projet.

4.4-Critères de sélection de forêts candidats à Forêts mycologiques MicosylvaForest Network

Les critères de sélection des forêts candidates à l'entrée dans le réseau *MicosylvaForest Network* sont les suivants:

- (1-5 points) Forêts représentatives d'un massif forestier plus vaste montrant un potentiel mycologique.
- (1-5 points) Forêts libres de conflits d'usages avec un usage de cueillette mycotouristique ou en voie de résolution de ces conflits à travers une démarche explicite.
- (1-5 points).Forêts localisées au sein d'un territoire d'influence comprenant déjà des infrastructures ou des projets de R+D concernant la mycologie forestière.
- (1-5 points).Forêts localisées au sein d'un territoire d'influence comprenant des infrastructures de formation et de sensibilisation sur la filière mycologique (centres mycologiques).
- (1-5 points). Forêts localisés au sein d'un territoire d'influence montrant une capacité d'accueil hôtelier et de restaurants valorisant la ressource mycologique.
- (1-5 points). Forêts accessibles au contrôle des cueillettes, contrôle destiné au respect du multi-usage (dont le mycotourisme)
- (1- 10 points). Intérêt du projet
- (1-10 points). Gouvernance du projet
- (1-10 points). Engagement et conditions de pérennisation.

4.5.- Remarques, évaluation de la démarche et suivi des indicateurs.

Le comité scientifique Micosylva sera libre de décider d'accepter ou non la candidature présentée et donc permettre l'usage du logo et la promotion de la forêt à travers le réseau www.micosylva.com. La réponse, positive ou négative sera argumentée et assortie de remarques destinées à valider entièrement les conditions de la candidature (premier cas), à valider la candidature avec des conseils pour améliorer la proposition (deuxième cas), à valider sous réserve de modifications à apporter, à motiver le refus de la candidature. Le territoire candidat pourra reformuler sa proposition pour représenter sa candidature, au plus tôt une année après la date de la première demande.

Une fois par an, le GTFM enverra les indicateurs au comité scientifique Micosylva qui évaluera le respect de la démarche de la forêt Mycologique. Si nécessaire, il pourra juger de retirer au territoire sa condition de forêt mycologique du réseau *MicosylvaForest Network*.

5.- Les indicateurs

L'engagement pérenne d'un territoire dans le réseau repose sur le respect de critères communs. Ils sont analysés à travers une série d'indicateurs. La diversité des indicateurs veut favoriser l'effort particulier de valorisation des fonctions mycologiques mais également le caractère global du projet, l'équilibre entre les fonctions du territoire, une démarche globale de développement durable. Ce diagnostic a quatre finalités:

- *Au début du projet* : Un état des lieux initial sur la ressource forestière et sa gestion (habitats, espèces de champignons, modes de sylvicultures.)
- un état des lieux initial des ressources, usages et projets en cours en lien avec la valorisation sociale, économique, culturelle, éducative des champignons.
- *Le projet de territoire étant engagé* : un suivi des actions menées et de leurs impacts forestiers, mycologiques, socio-économiques, culturels et éducatifs dans le territoire.
- Dans le cadre du réseau des forêts micosylva : un suivi comparatif, entre les différents territoires, des actions menées.

Thèmes ciblés par les indicateurs

- *La production de champignons comestibles sur le territoire* : les espèces potentiellement les plus intéressantes et les espèces les plus récoltées localement. Estimations quantitatives.
- *La gestion de la ressource* : évaluation de la qualité des pratiques de cueillette (qualité du partage de la ressource, niveau de bonnes pratiques de cueillette) et niveau de développement d'une gestion forestière adaptée (mycosylviculture).
- *Les activités de commercialisation* : espèces commercialisées, modes de commercialisation, prix, niveau de traçabilité, synergies entre produits.

- *Le mycotourisme*: les mycotouristes, les structures, les services, les activités, les données économiques.
- *Les emplois générés par la « filière »*.
- *La formation et la sensibilisation* : les thèmes, les structures, les acteurs, les formations effectives
- *Le développement culturel intégrant la thématique « champignons »* : structures, acteurs, manifestations, projets.
- *La Recherche et Développement* : structures, acteurs, actions
- *La diffusion médiatique*
- *Le « poids économique » global de la filière*

Le suivi des indicateurs est fait collectivement, sur la base d'une liste d'indicateurs nombreux qui permettent d'analyser en détail le contexte du projet et le projet lui-même. Un guide permet à un animateur de territoire de conduire une analyse initiale simplifiée. Par la suite, l'un des éléments importants des projets sera de développer petit à petit les moyens d'analyses et les connaissances permettant de renseigner de plus en plus précisément les différents indicateurs.

En résumé, et tout en favorisant la multifonctionnalité, les principales actions développées dans une forêt mycologique (Parque Micológico en Espagnol) intégrée au réseau *MicosylvaForest Network* seront les suivantes :

1. Diagnostic de la ressource : diagnostic initial, suivi périodique des indicateurs sur la production, récolte, gestion durable, et valorisation économique de la ressource de manière homogène et coordonnée dès www.micodata.eu et www.micosylva.com
2. Gestion de la ressource : intégration des critères mycosylvicoles dans les plans de gestion
3. Valorisation des ressources myco-agroalimentaires et myco-touristiques du territoire d'influence.
4. Formation des gestionnaires auprès les actions et infrastructures de la Forêt mycologique, et la sensibilisation publique.
5. Promotion de la forêt comme lieu prioritaire de recherches destinées à répondre aux défis et problématiques liées à la filière mycologique et à l'adaptation des forêts aux changement climatique.

6- Liens existant entre ce concept de forêt mycologique et celui de ville mycologique et celui d'Institut Mycologique Européen.

Un projet parallèle au développement d'un réseau de forêts mycologiques est le projet de développement d'un réseau de villes mycologiques. Une ville mycologique est une ville qui s'engage dans une démarche de valorisation des champignons, en lien préférentiel avec une ou plusieurs forêts mycologiques. Il s'agit d'une ville située dans la « zone d'influence » d'une ou plusieurs forêts mycologiques et qui s'engage dans le développement de relations économiques, sociales, culturelles, scientifiques avec cette ou ces forêts.

L'organe de gouvernance du réseau de forêts mycologiques, comme du réseau des villes mycologiques, est représenté par l'Institut Mycologique Européen (IME), issu du partenariat du projet Interreg Sudoe Micosylva+ et qui est en cours de constitution. L'IME animera le montage de nouveaux projets de coopération. Ces projets s'appuieront sur les deux réseaux de territoires et de villes et les valoriseront.

Jean Rondet et Fernando Martínez-Peña (Coordinateurs projet Micosylva Plus)
Pour le Comité Scientifique Micosylva